

ARAB TUNISIAN LEASE



Société Anonyme au capital de 32 500 000 dinars
divisé en 32 500 000 actions de nominal 1 dinar

Siège social : Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragène
Identifiant Unique : 0492439N
Tél : 70 135 000 – Fax : 71 767 300

L'ATL est notée BBB- (tun) à long terme avec perspective d'évolution stable et F3 (tun) à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings le 26 Août 2020

Note d'opération relative à l'émission et l'admission au marché obligataire de la cote de la bourse de l'emprunt obligataire « ATL 2020-1 » de 20 000 000 de Dinars susceptible d'être porté à 40 000 000 Dinars

émis par Appel Public à l'Epargne

Prix d'émission : 100 Dinars

L'emprunt est réparti en deux catégories comme suit :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	10,3%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
B	5 ans	TMM + 2,75%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année

La présente émission est notée BBB- (tun) par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 25/08/2020

Visa n° 20/1041 du 28 AOUT 2020 du Conseil du Marché Financier donné en application de l'article 2 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994. Ce visa n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Cette note d'opération a été établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Elle doit être accompagnée des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2020 pour tout placement sollicité après le 31/08/2020. Elle doit être également accompagnée des indicateurs d'activité relatifs au 3^{ème} trimestre 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/10/2020. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Responsable de l'information

M. Raouf HARZI, Directeur du contrôle de gestion et Suivi des risques

ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082– Mahragène

Tél : 70 135 036 – Fax : 71 235 050

Intermédiaire en Bourse chargé de l'élaboration de la note d'opération



BNA Capitaux

Complexe Le Banquier Avenue Tahar HADDAD 1053 Les Berges du lac

Tél : (+216) 71 139 500 Fax : (+216) 71 656 299

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la présente note d'opération, du document de référence « ATL 2020 » enregistré par le CMF en date du 29 AOUT 2020 sous le n° 20/1003 des états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2020 pour tout placement sollicité après le 31/08/2020 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 3^{ème} trimestre 2020 et prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/10/2020.

La présente note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public auprès de l'ATL, Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragène ; de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis ; de l'AFC, intermédiaire en bourse – Building El Karama Bloc A I Les jardins du lac II – Les berges du lac – 1053 Tunis, et sur le site Internet du CMF www.cmf.tn et de l'ATL www.atl.com.tn

Les états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2020 et les indicateurs d'activité relatifs au 3^{ème} trimestre 2020 seront publiés au Bulletin du CMF, respectivement, au plus tard le 31/08/2020 et le 20/10/2020.



Août 2020

SOMMAIRE

FLASH - EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATL 2020-1 »	3
CHAPITRE 1 : RESPONSABLES DE LA NOTE D'OPERATION	6
CHAPITRE 2 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'OPERATION.....	7
2.1. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'EMISSION	7
2.1.1. Décision à l'origine de l'émission.....	7
2.1.2. Renseignements relatifs à l'émission.....	7
2.1.3. Période de souscription et de versement.....	8
2.1.4. Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public.....	8
2.1.5. But de l'émission.....	8
2.2. CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS.....	8
2.2.1. Nature, forme et délivrance des titres	8
2.2.2. Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement.....	9
2.2.3. Date de jouissance des intérêts :.....	9
2.2.4. Date de règlement	9
2.2.5. Taux d'intérêts.....	9
2.2.6. Intérêts.....	9
2.2.7. Amortissement et remboursement	10
2.2.8. Prix de remboursement	12
2.2.9. Paiement.....	12
2.2.10. Taux de rendement actuariel et marge actuarielle.....	13
2.2.11. Durée totale, Durée de vie moyenne de l'emprunt et Duration de l'emprunt.....	13
2.2.12. Garantie	13
2.2.13. Notation de l'émission	14
2.2.14. Notation de la société.....	18
2.2.15. Mode de placement	18
2.2.16. Organisation de la représentation des porteurs des obligations	18
2.2.17. Fiscalité des titres.....	18
2.3. RENSEIGNEMENTS GENERAUX	19
2.3.1. Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires	19
2.3.2. Marché des titres	19
2.3.3. Prise en charge des obligations par Tunisie Clearing	19
2.3.4. Tribunal compétent en cas de litige.....	19
2.3.5. Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :	19
BULLETINS DE SOUSCRIPTION.....	20

FLASH - EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATL 2020-1 »

L'emprunt obligataire « **ATL 2020-1** » est émis pour un montant de 20 000 000 de dinars divisé en 200 000 obligations susceptible d'être porté à 40 000 000 dinars divisé en 400 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Il est réparti en deux catégories qui se présentent comme suit :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	10,3%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
B	5 ans	TMM + 2,75%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année

Dénomination de l'emprunt : « ATL 2020-1 »

Montant : 20 millions de dinars susceptible d'être porté à 40 millions de dinars.

Nominal : 100 dinars par obligation.

Nombre d'obligations : 200 000 obligations susceptibles d'être portées à 400 000 obligations réparties en 2 catégories. Le nombre d'obligations par catégorie sera défini ultérieurement, en fonction du montant collecté.

Forme des obligations : Nominatives.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payable intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : 100 dinars par obligation

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **16/10/2020** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en Bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **16/10/2020** et ce même en cas de prorogation de date.

Durée : Les obligations sont émises pour une période totale de **5 ans** pour les catégories A et B.

Durée de vie moyenne : **Trois (3) ans** pour les catégories A et B.

Duration (taux fixe) : **2,652 années** pour la catégorie A.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Catégorie A : **10,30%**;

Catégorie B : **TMM + 2,75%** ;

Taux de rendement actuariel (Taux fixe) :

10,30% pour la catégorie A pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Marge actuarielle (Taux variable) :

2,75% pour la catégorie B pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Amortissement : Toutes les obligations émises feront l'objet d'un amortissement annuel et ce, par un cinquième de la valeur nominale, soit 20D par obligation. Cet amortissement commence à la première année pour les deux catégories.

Souscriptions et versements : Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **14/09/2020** auprès de la BNA Capitaux -Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de l'Arab Financial Consultants, intermédiaire en bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – Les berges du lac 1053 Tunis.

Clôture des souscriptions : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **14/09/2020** et clôturées sans préavis au plus tard le **16/10/2020**.

Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (40 000 000D) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 400 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000D à la date de clôture de la période de souscription, soit le **16/10/2020**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000D à la date de clôture de la période de souscription, soit le **16/10/2020**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **30/10/2020** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **16 Octobre** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **16/10/2021** pour les deux catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **16/10/2021** pour les deux catégories.

Le paiement des intérêts et le remboursement du capital sont effectués par les dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Régime fiscal : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre des obligations détenues et la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **ATL 2020-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la BNA CAPITAUX, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt et la quantité y afférente.

Garantie : Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie

Notation de l'emprunt : L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **25/08/2020**, la note à long terme BBB- à l'emprunt obligataire « **ATL 2020-1** »

Cotation en bourse : Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la société ATL s'engage à charger l'intermédiaire en bourse (BNA Capitaux) de demander l'admission des obligations souscrites à l'emprunt « **ATL 2020-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing : L'Arab Tunisian Lease s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt « **ATL 2020-1** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunal compétent en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Mode de représentation des porteurs des obligations : Droit commun régissant la représentation des obligataires

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à un taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

CHAPITRE 1 : RESPONSABLES DE LA NOTE D'OPERATION

1.1. Responsable de la note d'opération :

M. Zouheir TAMBOURA
Directeur Général de l'Arab Tunisian Lease

1.2. Attestation du responsable de la note d'opération :

« A notre connaissance, les données de la présente note d'opération sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur les droits attachés aux titres offerts. Elles ne comprennent pas d'omissions de nature à en altérer la portée. »

M. Zouheir TAMBOURA
Directeur Général de l'Arab Tunisian Lease



1.3. Attestation de l'intermédiaire en bourse chargé de l'élaboration de la note d'opération :

« Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour s'assurer de la sincérité de la note d'opération. »

BNA CAPITAL
Le Directeur Général
Monsieur Borhene Bouallegue



1.4. Responsable de l'information :

M. Raouf HARZI

Directeur du contrôle de gestion et Suivi des risques
Tél : 70 135 036 – Fax : 71 235 050

La notice légale est publiée au JORT N°63 du 04/09/2020

 **Conseil du Marché Financier**
N° 2/10 n° 1.041 du 28 AOUT 2020
Délivré au vu de l'article 2 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994
La Président du Conseil du Marché Financier
Signé: Salah ESSAYEL



Chapitre 2 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'OPERATION

2.1. Renseignements relatifs à l'émission

2.1.1. Décision à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **01/07/2020** a autorisé l'émission par la société d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 150MD et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2020, et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **07/07/2020** a décidé d'émettre un emprunt obligataire pour un montant de 20MD susceptible d'être porté à 40MD. Le conseil d'administration a délégué à la Direction Générale tous les pouvoirs nécessaires pour fixer les conditions d'émission.

A cet effet, la Direction Générale a décidé, en date du **24/08/2020** d'émettre un emprunt obligataire pour un montant de 20MD susceptible d'être porté à 40MD selon les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	10,30%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
B	5 ans	TMM + 2,75%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année

2.1.2. Renseignements relatifs à l'émission

➤ Montant

Le montant nominal du présent emprunt obligataire est fixé à 20MD susceptible d'être porté à 40MD divisé en 200 000 obligations susceptibles d'être portées à 400 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant définitif de l'emprunt « **ATL 2020-1** » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

➤ Produit brut et produit net de l'emprunt

Le produit brut de l'emprunt obligataire est de 20 000 000 dinars susceptible d'être porté à 40 000 000 dinars. Les frais de montage et les commissions de placement s'élèvent à 215 000D, les frais du Conseil du Marché Financier s'élèvent à 25 000D, les frais de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis sont de 13 500D hors taxes, les frais de Tunisie Clearing sur la durée de vie de l'emprunt s'élèvent à 20 844D¹ hors taxes et les frais divers 1 500D, soit un total de frais approximatif de 275 844D et un produit net de l'emprunt de 19 724 156D.

(en Dinars)	Global	Par obligation
Produit brut	20 000 000	100,000
Frais globaux ²	275 844	1,379
Produit net	19 724 156	98,621

¹ Ces frais sont calculés sur la base de l'hypothèse que l'emprunt est souscrit à hauteur de 50% à taux fixe (Catégorie A) et 50% à taux variable (Catégorie B).

² Les produits bruts et nets de l'emprunt ainsi que les frais sont calculés pour toute la durée de vie de l'emprunt sur la base d'un montant collecté de 20 000 000D (sauf en ce qui concerne la commission sur émissions nouvelles revenant au CMF calculée sur la base de 40 000 000D) et sont donnés à titre indicatif. Le montant de ces produits et de ces frais dépend du montant collecté au moment de la clôture de l'emprunt et de la partie des charges d'intérêt à taux variable et à taux fixe.

2.1.3. Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **14/09/2020** et clôturées sans préavis au plus tard le **16/10/2020**.

Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (40 000 000D) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 400 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000D à la date de clôture de la période de souscription, soit le **16/10/2020**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000D à la date de clôture de la période de souscription, soit le **16/10/2020**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **30/10/2020** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

2.1.4. Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **14/09/2020** auprès de la BNA Capitaux - Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de l'Arab Financial Consultants, intermédiaire en bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – Les berges du lac 1053 Tunis.

2.1.5. But de l'émission

Arab Tunisian Lease, de par son statut d'établissement financier est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie. A ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

Conformément à ses projections financières, l'ATL a prévu pour l'année 2020 des mises en force qui s'élèvent à 125MD. Ces mises en force seront financées à hauteur de 67,2MD par des emprunts obligataires, 28,8MD par des crédits bancaires locaux et extérieurs et le reste par le cash flow de la société.

2.2. Caractéristiques des titres émis

2.2.1. Nature, forme et délivrance des titres

Dénomination de l'emprunt : « ATL 2020-1 »

Nature des titres : Titres de créance.

Forme des titres : Les obligations du présent emprunt seront nominatives.

Catégorie des titres : Ordinaires

Législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales, livre IV, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 des obligations .

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse) mentionnant la catégorie ainsi que le taux choisi et la quantité y afférente.

2.2.2. Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation, payables intégralement à la souscription.

2.2.3. Date de jouissance des intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **16/10/2020** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **16/10/2020** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

2.2.4. Date de règlement

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

2.2.5. Taux d'intérêts

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Catégorie A d'une durée de 5 ans

Taux fixe : Taux annuel brut de 10,30% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Catégorie B d'une durée de 5 ans

Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,75% brut calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels publiés du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 275 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois **d'Octobre de l'année N-1 au mois de Septembre de l'année N.**

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

2.2.6. Intérêts

Les intérêts seront payés à terme échu le **16 Octobre** de chaque année. La dernière échéance est prévue pour le **16/10/2025** pour les deux catégories.

Si le montant souscrit de l'emprunt est de 20 000 000DT:

Le montant total des intérêts serait de **6 180 000D** si l'emprunt était souscrit dans sa globalité à la catégorie A au taux fixe de **10,30%**.

S'il était souscrit dans sa globalité à la catégorie B au taux variable de **TMM+2,75%** (en considérant un taux nominal de **10,191%** calculé sur la base de la moyenne des TMM du mois d'Août 2019 au mois de Juillet 2020, soit 7,441% majorée de 2,75%, à titre indicatif), le montant des intérêts devrait s'élever à **6 114 500D**.

2.2.7. Amortissement et remboursement

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20D par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour les deux catégories. L'emprunt sera amorti en totalité le **16/10/2025** pour les deux catégories.

Les tableaux d'amortissement à taux variable sont établis à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés en fonction du montant souscrit et de la variation du TMM publié par la BCT pour ce qui concerne la partie de l'emprunt souscrite à taux variable.

Le taux d'intérêt variable à prendre en considération est la moyenne arithmétique des taux mensuels des 12 derniers mois précédant le service des intérêts payés aux souscripteurs majoré d'une marge de 2,75% (soit la moyenne des TMM + 2,75%).

Pour les besoins de calcul, l'émetteur a retenu comme taux, la moyenne des TMM des 12 derniers mois (du mois d'Août 2019 au mois de Juillet 2020) soit 7,441% majorée de 2,75%, soit 10,191%. Pour les besoins de la simulation, ce taux a été figé à cette valeur jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Nombre d'obligations : 200 000 obligations susceptibles d'être portées à 400 000 obligations.

Valeur nominale de l'obligation : 100 dinars

Date de jouissance unique servant de base pour la cotation en bourse : 16/10/2020

Date du premier paiement en intérêts : 16/10/2021 pour les deux catégories

Date du premier remboursement en capital :

→ 16/10/2021 pour les deux catégories

Date de la dernière échéance :

→ 16/10/2025 pour les deux catégories

Taux d'intérêt nominal :

→ **Catégorie A :** Un taux fixe de 10,30% brut l'an

→ **Catégorie B :** Un taux variable (TMM +2,75%), soit 10,191%. Ce dernier correspond à la moyenne des TMM des 12 derniers mois (du mois d'Août 2019 au mois de Juillet 2020) majoré de 2,75% (à titre indicatif)

Amortissement :

→ **Catégorie A et B** : Amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale à partir de la première année correspondant à 20D par obligation ;

➤ Définition du TMM

Le taux moyen mensuel du marché monétaire (TMM) publié par la BCT est la sommation des taux du jour du marché monétaire (TM) rapportée sur le nombre exact de jours du mois, le résultat étant arrondi au 1/100 de point de pourcentage le plus proche.

➤ Evolution du TMM durant les cinq dernières années :

En %	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Janvier	4,890	4,250	4,260	5,530	7,240	7,810
Février	4,800	4,220	4,290	5,610	7,280	7,840
Mars	4,820	4,200	4,290	6,040	7,900	7,350
Avril	4,800	4,240	4,410	6,500	7,860	6,800
Mai	4,770	4,250	4,830	6,390	7,830	6,800
Juin	4,800	4,210	4,940	6,720	7,830	6,800
Juillet	4,780	4,320	5,150	7,250	7,830	6,820
Août	4,750	4,200	5,190	7,250	7,830	
Septembre	4,770	4,260	5,220	7,290	7,820	
Octobre	4,750	4,330	5,230	7,270	7,810	
Novembre	4,300	4,230	5,230	7,250	7,800	
Décembre	4,280	4,260	5,230	7,240	7,810	

2.2.7.1. Amortissement de l'emprunt totalement souscrit à la catégorie A à taux fixe de 10,30%

➤ Tableau d'amortissement de l'emprunt (Taux fixe=10,30%)

(en Dinars)

Année	Valeur nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêt brut	Annuité
2020	20 000 000				
2021		4 000 000	16 000 000	2 060 000	6 060 000
2022		4 000 000	12 000 000	1 648 000	5 648 000
2023		4 000 000	8 000 000	1 236 000	5 236 000
2024		4 000 000	4 000 000	824 000	4 824 000
2025		4 000 000	0	412 000	4 412 000
Total		20 000 000		6 180 000	26 180 000

➤ Tableau d'amortissement par obligation (Taux fixe = 10,30%)

(en Dinars)

Année	Valeur nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêt brut	Annuité
2020	100				
2021		20	80	10,300	30,300
2022		20	60	8,240	28,240
2023		20	40	6,180	26,180
2024		20	20	4,120	24,120
2025		20	0	2,060	22,060
Total		100		30,900	130,900

2.2.7.2. Amortissement de l'emprunt totalement souscrit à la catégorie B à taux variable de TMM + 2,75%

➤ Tableau d'amortissement de l'emprunt à Taux variable = 10,191%* (à titre indicatif)

(en Dinars)

Année	Valeur nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêt brut	Annuité
2020	20 000 000				
2021		4 000 000	16 000 000	2 038 167	6 038 167
2022		4 000 000	12 000 000	1 630 533	5 630 533
2023		4 000 000	8 000 000	1 222 900	5 222 900
2024		4 000 000	4 000 000	815 267	4 815 267
2025		4 000 000	0	407 633	4 407 633
Total		20 000 000		6 114 500	26 114 500

➤ Tableau d'amortissement par obligation à Taux variable = 10,191%* (à titre indicatif)

(en Dinars)

Année	Valeur nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêt brut	Annuité
2020	100				
2021		20	80	10,191	30,191
2022		20	60	8,153	28,153
2023		20	40	6,115	26,115
2024		20	20	4,076	24,076
2025		20	0	2,038	22,038
Total		100		30,573	130,573

Les tableaux d'amortissement de l'emprunt sont établis à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés si le montant de l'emprunt souscrit diffère de 20 000 000D.

L'ATL s'engage à publier les tableaux d'amortissement définitifs si le montant de l'emprunt diffère de 20 000 000D.

2.2.8. Prix de remboursement

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

2.2.9. Paiement

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **16 Octobre** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **16/10/2021** et ce pour les deux catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **16/10/2021** pour les deux catégories.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la Tunisie Clearing.

* C'est la moyenne des TMM des 12 derniers mois, du mois d'Août 2019 au mois de Juillet 2020, majorée de 2,75%.

2.2.10. Taux de rendement actuariel et marge actuarielle

➤ Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **10,30%** l'an pour la catégorie A.

➤ Marge actuarielle (Souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Juillet 2020, qui est égale à **7,441%**, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **10,191%** pour la catégorie B.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,75%** pour la catégorie B, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

2.2.11. Durée totale, Durée de vie moyenne de l'emprunt et Duration de l'emprunt

➤ Durée totale

Les obligations des catégories A et B sont émises pour une période totale de **5 ans**.

➤ Durée de vie moyenne

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée de vie moyenne est de **3 ans** pour les obligations des catégories A et B.

➤ Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration correspond à la période à l'issue de laquelle la rentabilité du titre n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

La duration s'obtient par la formule suivante :

$$\text{Duration} = \frac{\sum_{t=1}^T t \times F_t / (1+i)^t}{\sum_{t=1}^T F_t / (1+i)^t}$$

Où :

- T est le nombre de périodes
- F_t est le flux de la période t
- i est le taux d'intérêt de la période

La duration pour les obligations de la catégorie A est égale à **2,652** années.

2.2.12. Garantie

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

2.2.13. Notation de l'émission

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **25/08/2020**, la note « **BBB- (tun)** » à l'emprunt obligataire « **ATL 2020-1** » objet de la présente note d'opération.

Selon l'agence de notation Fitch Ratings, la note « **BBB- (tun)** » indique une qualité de créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que les créances notées dans les catégories supérieures.

Lettre de notation



60 rue de Monceau
75008 Paris, France

T 33 (0)1 44 29 91 29 – F 33 (0)1 44 29 91 49
www.fitchratings.fr – www.fitchratings.com

LETTRE DE NOTATION

Paris, le 25 Aout 2020

Fitch ("**Fitch**") (voir définition ci-dessous) attribue la note suivante :

Société	:	Arab Tunisian Lease
Désignation de l'émission	:	Emprunt obligataire «ATL 2020-1»
Montant	:	20 000 000 susceptible d'être porté à un maximum de 40 000 000 dinars, répartis en deux catégories: A et B
Prix d'émission unitaire	:	100 dinars
Taux Nominal (A)	:	10.3%
Taux Nominal (B)	:	TMM+2.75%
Durée (A)	:	5 ans
Durée (B)	:	5 ans
Amortissement (A)	:	Annuel constant par 1/5 de la valeur nominale, à partir de la première année
Amortissement (B)	:	Annuel constant par 1/5 de la valeur nominale, à partir de la première année
Note	:	BBB-(tun)

Ces notes sont publiées et mises à jour sur le site web public de Fitch : www.fitchratings.com

Les notes attribuées par Fitch reposent sur les documents et informations fournis par l'émetteur et les tiers, sous réserve de la réception des documents définitifs de l'émission de titres. Pour établir et assurer le suivi de ses notes, Fitch s'appuie sur les informations factuelles qu'elle reçoit des émetteurs et des garants, ainsi que de toute autre source qu'elle juge crédible. Fitch procède à un examen raisonnable des informations factuelles qu'elle utilise, conformément à sa méthodologie de notation, et vérifie de manière raisonnable ces informations auprès de sources indépendantes, dans la mesure où de telles sources existent pour un titre donné ou une juridiction précise.

La nature de l'examen factuel de Fitch et l'ampleur des vérifications obtenues auprès de tiers varient en fonction du titre noté et de son émetteur, et d'un ensemble d'autres facteurs tels que les obligations et pratiques en vigueur dans la juridiction dans laquelle le titre noté est offert et vendu et/ou dans laquelle l'émetteur est domicilié, la disponibilité et la nature des informations publiques existantes, l'accès à l'équipe dirigeante de l'émetteur et ses conseillers, la disponibilité des vérifications déjà effectuées par des tiers, telles que rapports d'audit, lettres de procédures convenues, évaluations, rapports actuariels, rapports d'ingénierie, avis juridiques et autres rapports fournis par des tiers, et la disponibilité de sources de vérification par des tiers indépendantes et compétentes, pour le titre spécifique ou dans la juridiction spécifique de l'émetteur.

Les utilisateurs des notes de Fitch doivent comprendre que ni une enquête approfondie sur les points de fait, ni un contrôle effectué par des tiers ne peuvent garantir que toutes les informations sur lesquelles Fitch se fonde pour établir sa notation seront précises et complètes. En fin de compte, l'émetteur et ses conseillers assument la responsabilité de l'exactitude des informations qu'ils fournissent à Fitch et au marché en transmettant leurs documents et autres rapports. Pour émettre ses notes, Fitch doit s'appuyer sur le travail des experts, notamment des auditeurs indépendants pour les états financiers, et des avocats pour les aspects juridiques et fiscaux. Par ailleurs, les notes sont par nature prévisionnelles et intègrent des hypothèses et des pronostics sur des événements futurs, par nature impossibles à vérifier en tant que faits. En conséquence, malgré les vérifications menées sur les faits existants, les notes peuvent être affectées par des événements futurs ou des conditions qui n'étaient pas attendus au moment de leur émission ou de leur confirmation.

Fitch s'emploie à continuellement améliorer ses critères et méthodologies de notation, des mises à jour périodiques sont ainsi effectuées sur son site web des descriptions des critères et méthodologies applicables aux différents types de titres. Les critères et méthodologies utilisées pour déterminer une action sur une note sont ceux en vigueur au moment où cette action sur la note est réalisée, soit à la date du commentaire de Fitch de cette action sur la note. Chaque commentaire d'action sur une note fournit des informations sur les critères et méthodologies utilisés pour aboutir à la note considérée, ces critères et méthodologies pouvant éventuellement différer des critères et méthodologies généraux applicables à ce type de titre tel qu'apparaissant sur le site web à ce moment. Pour cette raison, vous êtes invités à toujours consulter le commentaire de l'action sur une note pour être précisément informés des fondements de cette note.

En aucune façon les notes ne peuvent être assimilées à une recommandation ou une suggestion directe ou indirecte d'acheter, de vendre, de réaliser ou de conserver tout investissement, prêt ou titre ; de même, elles ne recommandent pas, ni ne suggèrent, la mise en place d'une stratégie d'investissement à l'égard de tout investissement, prêt, titre, ou tout émetteur. Les notes n'expriment aucun avis sur l'adéquation du prix du marché, la pertinence de tout investissement, prêt ou titre pour un investisseur particulier (incluant, sans limitation, tout traitement comptable et/ou réglementaire) ou la fiscalité (exonération ou imposition) des paiements réalisés au titre de tout investissement, prêt ou titre. Fitch n'est pas votre conseiller et ne vous fournit, ni ne fournit à aucun tiers, aucun conseil financier ni services juridiques, d'audit, comptables, d'expertise, d'évaluation ou actuariels. En aucun cas une confirmation de note ne saurait se substituer à de tels conseils ou services.

Les notes sont fondées sur des méthodes et des critères établis, soumis par Fitch à des évaluations et des mises à jour permanentes. Dans ce contexte, les notes sont le fruit d'un travail collectif de Fitch et aucun individu ni groupe d'individus ne saurait en être tenu pour seul responsable. Tous les auteurs des rapports de Fitch sont collectifs. Les individus identifiés dans un rapport de Fitch ont contribué aux opinions qu'il contient, mais sans en être les seuls responsables. Ils ne sont nommés qu'à des fins de contact.

L'attribution d'une note par Fitch n'équivaut pas à un consentement pour l'utilisation de son nom comme expert dans le cadre de toute déclaration d'inscription ou autre production de documents imposées par les lois américaines, britanniques, ou toute autre législation pertinente sur les valeurs mobilières. Fitch n'autorise pas la mention de sa note ni la reproduction de la lettre faisant état de sa décision sur la note dans un document d'information en vue d'un investissement, quel qu'il soit.

Fitch demande à l'émetteur et aux autres parties de lui communiquer rapidement toute information susceptible d'affecter les notes, afin que ces dernières demeurent appropriées. Les notes peuvent être relevées, abaissées, supprimées ou placées sous surveillance suite à une modification des informations, la survenue de nouvelles informations, un changement dans leur exactitude ou leur inadéquation, ou pour toute autre raison jugée suffisante par Fitch.

Rien dans la présente lettre ne vise à créer une relation fiduciaire entre Fitch et vous, ou entre Fitch et tout utilisateur de ses notes, et elle ne saurait être interprétée dans ce sens.

Dans cette lettre, « **Fitch** » désigne Fitch France ainsi que tous ayants droit.

Sincères salutations,



Eric Dupont
Senior Director

Echelle de notation

DEFINITION DES NOTES NATIONALES

NOTES COURT TERME (échéance inférieure à 12 mois)	
F1+(xxx) F1(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est la plus forte, comparativement aux autres entités émettrices de dette dans le pays. Dans le cas où les émetteurs présentent une solvabilité particulièrement forte, un signe "+" peut compléter la note F1.
F2(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est satisfaisante, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, la marge de sécurité est moins importante que pour les créances notées F1.
F3(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Toutefois cette aptitude au paiement en temps et en heure est plus sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières que pour les créances notées dans les catégories supérieures.
B(xxx)	Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure est très sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières.
C(xxx)	Créances pour lesquelles il existe une forte incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure repose exclusivement sur la persistance de conditions économiques et financières favorables.
D(xxx)	Créances dont le défaut de paiement est constaté ou imminent.

NOTES LONG TERME (échéance supérieure à 12 mois)	
AAA(xxx)	Créances auxquelles on attribue la note la plus élevée. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est la plus forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cette note est habituellement attribuée aux émissions de l'Etat ou garanties par lui.
AA+(xxx) AA(xxx) AA-(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est très forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le risque de défaut lié à ces créances ne présente pas de différence significative avec celui des créances notées "AAA". Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
A+(xxx) A(xxx) A-(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des conditions économiques pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances des catégories supérieures. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
BBB+(xxx) BBB(xxx) BBB-(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
BB+(xxx) BB(xxx) BB-(xxx)	Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts reste sensible à l'évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières. Les signes "+" et "-" peuvent être utilisés pour marquer des nuances de qualité.
B+(xxx) B(xxx) B-(xxx)	Créances pour lesquelles il existe une forte incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le principal et les intérêts sont pour le moment payés en temps et en heure, mais la marge de sécurité est faible et dépend d'une persistance de conditions économiques et financières favorables. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
CCC+(xxx) CCC(xxx) CCC-(xxx) CC(xxx) C(xxx)	Créances pour lesquelles la possibilité d'un défaut de paiement est perceptible, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le paiement en temps et en heure du principal et des intérêts repose exclusivement sur la persistance de conditions économiques et financières favorables. Les signes "+" et "-" dans la catégorie de notes CCC marquent des nuances de qualité.
DDD(xxx) DD(xxx) D(xxx)	Créances dont le défaut de paiement est constaté.

Mise sous surveillance : La mise sous surveillance d'une note a pour objet de signaler aux investisseurs qu'il existe une forte possibilité de changement de cette note et d'indiquer le sens probable de ce changement : la surveillance est qualifiée de " positive " pour signaler la possibilité d'un relèvement de la note, de " négative " pour indiquer un abaissement probable. La mise sous surveillance a vocation à être temporaire.

(xxx) : Suffixe attaché à la note et indiquant le pays dans lequel cette note nationale est attribuée. Exemple : (tun) pour la Tunisie, (mar) pour le Maroc ou (dza) pour l'Algérie.

Les notes n'expriment que l'appréciation de Fitch sur la capacité de la société à honorer en temps et en heure les échéances de remboursement de sa dette et ne comportent aucune appréciation sur le rendement dont les porteurs de titres de dette sont susceptibles de bénéficier. Ces notes sont formulées à partir des informations qui lui sont communiquées par la société et dont Fitch ne garantit ni l'exactitude ni le caractère complet. A tout moment, Fitch pourra si elle le juge fondé à partir des informations dont elle dispose, modifier les notes à la hausse ou à la baisse, cette modification pouvant être précédée d'une mise sous surveillance accompagnée ou non d'une indication de tendance.

2.2.14. Notation de la société

L'agence de notation Fitch Ratings a maintenu en date du **26 Août 2020** les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- Note nationale à long terme : BBB - (tun) ; Perspective :Stable
- Note nationale court terme : F3 (tun)

L'ATL s'engage à continuer à se faire noter pendant toute la durée de l'emprunt afin d'assurer aux obligataires et aux cessionnaires des obligations une information régulière sur sa situation financière. Elle s'engage également à tenir une communication financière au moins une fois par an.

2.2.15. Mode de placement

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée et seront reçues aux guichets de BNA Capitaux, Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de l'Arab Financial Consultants, intermédiaire en bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – Les berges du lac 1053 Tunis.

2.2.16. Organisation de la représentation des porteurs des obligations

L'émission d'un emprunt obligataire est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations, l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales est applicable : les porteurs des obligations sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations. Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du Code des Sociétés Commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des porteurs des obligations et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

2.2.17. Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 13 de la loi de finances portant gestion de l'année 2017, sont déductibles du revenu imposable des personnes physiques les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre d'emprunts obligataires émis à partir du premier janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de 5000 dinars sans que ce montant n'excède 3000 dinars pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

2.3. Renseignements généraux

2.3.1. Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «**ATL 2020-1**» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BNA CAPITAUX, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

2.3.2. Marché des titres

Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, l'ATL s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse (BNA CAPITAUX) de demander l'admission de l'emprunt «**ATL 2020-1**» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

2.3.3. Prise en charge des obligations par Tunisie Clearing

L'ATL s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «**ATL 2020-1**», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

2.3.4. Tribunal compétent en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

2.3.5. Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

BULLETINS DE SOUSCRIPTION

Arab Tunisian Lease

Société Anonyme au capital de 32 500 000 dinars
divisé en 32 500 000 actions de nominal 1 dinar

Siège social : Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragène

Identifiant Unique : 0492439N

Objet social : Financement des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage industriel ou professionnel

Emprunt Obligatoire « ATL 2020-1 » De 20 000 000 Dinars susceptible d'être porté à 40 000 000D émis par Appel Public à l'Epargne

L'emprunt est réparti en deux catégories comme suit :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	10,30%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
B	5 ans	TMM + 2,75%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année

La présente émission est notée BBB- par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 25/08/2020

Décision de l'AGO du 01/07/2020

Délibération du Conseil d'Administration du 07/07/2020

Fixation des conditions de l'émission par le Directeur Général en date du 24/08/2020

Visa du Conseil du Marché Financier n° 2071041 du 28 AOÛT 2020

Notice Légale publiée au JORT n° 63 du 04/09/2020

BULLETIN DE SOUSCRIPTION N° _____

Je (nous) soussigné (s)

Nom & prénom : (1) <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/> Mr		
Nationalité :	Pièce d'identité : (1) <input type="checkbox"/> CIN <input type="checkbox"/> Carte de séjour <input type="checkbox"/> Passeport	
N°	Délivrée le: /..... /.....	à
Profession/activité :			
Adresse :	Code postal :	Pays :	Tél :

Agissant pour le compte : (1) <input type="checkbox"/> De moi même		
<input type="checkbox"/> Du mandant en qualité de:		
<input type="checkbox"/> Tuteur		
<input type="checkbox"/> Mandataire en vertu de pouvoir donné en date du	et dont copie originale ou conforme est jointe à la présente.		

Identité du mandant :			
Personne physique : (1) <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/> Mr	Personne morale :		
Nom & prénom :	Raison Sociale		
Pièce d'identité : (1) <input type="checkbox"/> CIN <input type="checkbox"/> Carte de séjour <input type="checkbox"/> Passeport	N° du R.C		
N°	Délivrée le:	à	N° du Matricule Fiscal
Profession / activité :			
Adresse :	Code postal :	Pays :	Tél :

Déclare (ons) souscrire (2) :

- Obligations nominatives de l'emprunt « ATL 2020-1 » de la Catégorie A d'une durée de 5 ans à Taux fixe de 10,30% ;
- Obligations nominatives de l'emprunt « ATL 2020-1 » de la Catégorie B d'une durée de 5 ans à : Taux variable TMM + 2,75%

Au prix d'émission de cent (100) dinars par obligation. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et de libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 16/10/2020 seront décomptés et déduits à cette dernière date. Ces obligations portent jouissance unique à partir du 16/10/2020 et sont remboursables annuellement à raison de 20D par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour les catégories A et B.

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du document de référence « ATL 2020 » et une copie de la note d'opération relative au présent emprunt et pris connaissance de leur contenu. Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire au nombre et formes d'obligations ci-dessus indiqués. Etant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède je (nous) verse (ons) (1) :

- En espèces
- Par chèque n° Tiré sur..... Agence
- Par virement en date du effectué sur mon (notre) compte n° ouvert chez agence

La somme de (en toutes lettres) représentant le montant des obligations souscrites, soit (2) :

- Obligations s de la Catégorie A d'une durée de 5 ans à Taux fixe 10,30%
- Obligations de la Catégorie B d'une durée de 5 ans à Taux variable fixe TMM+ 2,75% ;

Je (nous) désire(ons) que les titres souscrits soient déposés chez (3) en gestion (1) libre compte géré

Fait en double exemplaires dont un en ma (notre)

possession

Le second servant de souche

Tunis, le

Signature (4)

- 1) Cocher la case correspondante
- 2) Remplir la ligne appropriée (en toutes lettres)
- 3) Indiquer le nom du dépositaire
- 4) Faire précéder la signature de la mention « Lu et Approuvé »

Arab Tunisian Lease

Société Anonyme au capital de 32 500 000 dinars
divisé en 32 500 000 actions de nominal 1 dinar

Siège social : Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragène

Identifiant Unique : 0492439N

Objet social : Financement des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage industriel ou professionnel

Emprunt Obligataire « ATL 2020-1 » De 20 000 000 Dinars susceptible d'être porté à 40 000 000D émis par Appel Public à l'Épargne

L'emprunt est réparti en deux catégories comme suit :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	10,30%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
B	5 ans	TMM + 2,75%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année

La présente émission est notée BBB- par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 25/08/2020

Décision de l'AGO du 01/07/2020

Délibération du Conseil d'Administration du 07/07/2020

Fixation des conditions de l'émission par le Directeur Général en date du 24/08/2020

Visa du Conseil du Marché Financier n° du 28 AOÛT 2020

Notice Légale publiée au JORT n° du /... /2020

BULLETIN DE SOUSCRIPTION N°

Je (nous) soussigné (s)

Nom & prénom : (1) <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/> Mr			
Nationalité :		Pièce d'identité : (1) <input type="checkbox"/> CIN <input type="checkbox"/> Carte de séjour <input type="checkbox"/> Passeport	
N°		Délivrée le: /... /..... à	
Profession/activité :			
Adresse :		Code postal :	Pays :
Tél :			

Agissant pour le compte : (1) <input type="checkbox"/> De moi même	
<input type="checkbox"/> Du mandant en qualité de:	
<input type="checkbox"/> Tuteur	
<input type="checkbox"/> Mandataire en vertu de pouvoir donné en date du et dont copie originale ou conforme est jointe à la présente.	

Identité du mandant :	
Personne physique : (1) <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/> Mr	
Nom & prénom :	
Pièce d'identité : (1) <input type="checkbox"/> CIN <input type="checkbox"/> Carte de séjour <input type="checkbox"/> Passeport	
N°	
Délivrée le: à	
Personne morale :	
Raison Sociale	
N° du R.C	
N° du Matricule Fiscal	

Profession / activité :			
Adresse :		Code postal :	Pays :
Tél :			

Déclare (ons) souscrire (2) :

- Obligations nominatives de l'emprunt « ATL 2020-1 » de la Catégorie A d'une durée de 5 ans à Taux fixe de 10,30% :
- Obligations nominatives de l'emprunt « ATL 2020-1 » de la Catégorie B d'une durée de 5 ans à : Taux variable TMM + 2,75%

Au prix d'émission de cent (100) dinars par obligation. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et de libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 16/10/2020 seront décomptés et déduits à cette dernière date. Ces obligations portent jouissance unique à partir du 16/10/2020 et sont remboursables annuellement à raison de 20D par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour les catégories A et B.

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du document de référence « ATL 2020 » et une copie de la note d'opération relative au présent emprunt et pris connaissance de leur contenu. Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire au nombre et formes d'obligations ci-dessus indiqués. Etant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède je (nous) verse (ons) (1) :

- En espèces
- Par chèque n° Tiré sur..... Agence
- Par virement en date du effectué sur mon (notre) compte n° ouvert chez agence

La somme de (en toutes lettres) représentant le montant des obligations souscrites, soit (2) :

- Obligations s de la Catégorie A d'une durée de 5 ans à Taux fixe 10,30%
- Obligations de la Catégorie B d'une durée de 5 ans à Taux variable fixe TMM+ 2,75% ;

Je (nous) désire(ons) que les titres souscrits soient déposés chez (3) en gestion (1) libre compte géré

Fait en double exemplaires dont un en ma (notre)
possession
Le second servant de souche
Tunis, le
Signature (4)

- 5) Cocher la case correspondante
- 6) Remplir la ligne appropriée (en toutes lettres)
- 7) Indiquer le nom du dépositaire
- 8) Faire précéder la signature de la mention « Lu et Approuvé »